

NIVEAU FD GRUE À TOUR
MANOEUVRE

Durée
3 jours

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : E3018
Formateurs : Les formateurs de l'IFSB.
Effectif max : 12 participants
Quand : Suivant planning et sur demande
Langue : FR
Tarif : 1.350,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Ouvrier Fd des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

OBJECTIF

Le niveau Fd permettra aux futurs participants d'acquérir les connaissances et compétences de base relatives à la sécurité, à l'initiation à la conduite de grues à tour et au travail à proximité de la grue à tour en tant que manœuvre assistant l'opérateur dans les tâches
suivantes :

- Installation de la grue
- Signalisation et gestes de guidage
- Elingage
- Arrimage des charges
- Maintenance de la grue.

CONTENU DE LA FORMATION

Contenus adaptés au Contrat Collectif des professions concernées ainsi qu'aux besoins des entreprises.

A. RAPPELS DES PRESCRIPTIONS DE SECURITE
(1 jour)

- Législation générale de la sécurité sur chantier
- Les prescriptions de l'ITM
- Les recommandations de prévention de l'AAA
- Les principaux facteurs de risque sur chantiers
- Les risques électriques sur chantiers
- Les risques de chutes
- L'élingage.

B. MISE EN SITUATION DE PRODUCTION
(2 jours)

- La technologie des grues à tour
- La signalisation et les gestes de guidage
- Les techniques d'élingage.

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
- En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.
- La formation s'adresse aux personnes expérimentées.

PÉDAGOGIE

Au départ de situations issues de chantier, le stagiaire mettra en oeuvre, avec une autonomie mesurée et des explications et démonstrations adaptées, les différentes tâches d'un opérateur d'une grue à tour faisant référence au Contrat Collectif du niveau concerné et aux prescriptions réglementaires fixées par l'Association d'Assurance contre les Accidents (AAA).

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une évaluation permettra de mesurer, tant en technologie qu'en pratique, le niveau des acquis de chaque stagiaire en prenant en compte:

- La qualité technique de la réalisation
- Le niveau d'autonomie dans la réalisation
- Le temps de la réalisation
- La capacité de se contrôler et l'analyse des défauts et points forts constatés.